



Municipalité de Grand-Métis

Grand-Métis, le 8 octobre 2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS TENUE LE 7 OCTOBRE 2019, À LA SALLE MUNICIPALE DE GRAND-MÉTIS**

Sont présents : les conseillers; monsieur Philippe Carroll, madame Suzie Ouellet, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne Ouellette, monsieur Jacques Vachon et monsieur Raymond Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

**Rés. : 2019-161 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Il est résolu de proclamer Grand-Métis municipalité alliée contre la violence conjugale.**

Copie certifiée conforme  
Sujette à ratification  
Ce 8 octobre 2019

Chantal Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière